



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 mai 2023

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX et Benoît COQUAND.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Delphine GUY, ayant donné son pouvoir à Estelle MARCUARD,
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Absents :

Michel PIRES,
Thierry GOMES,
Aurore MARTIN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h46

Secrétaire : Maël DIONG

SANTÉ

DL.23.057 – Modification du projet de santé à compter du 1er juin 2023

Hélyette SALAÛN expose :

Lors du dernier conseil municipal, une délibération a été prise pour approuver le projet de santé de la ville d'Ingré, qui fixe le socle du fonctionnement interne du CMS.

Nous devons faire évoluer ce projet pour y intégrer un nouveau médecin salarié, Mme Mathilde BERNARDO, qui travaillera pour notre Centre Médical de Santé à raison de deux demi-journées par semaine à compter du 1er juin (jeudis après-midis) puis les mercredis et jeudis à compter du 12 juillet. Cela représente 8 heures par semaine de consultations supplémentaires.

Les modalités de fonctionnement avec cette troisième salariée sont décrites dans le Projet de santé modifié. Il est demandé au Conseil de l'approuver.

Après présentation en Commission Générale du 15 mai 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la modification du projet de santé.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **30 MAI 2023**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

02 JUN 2023

Publication le :

05 JUN 2023

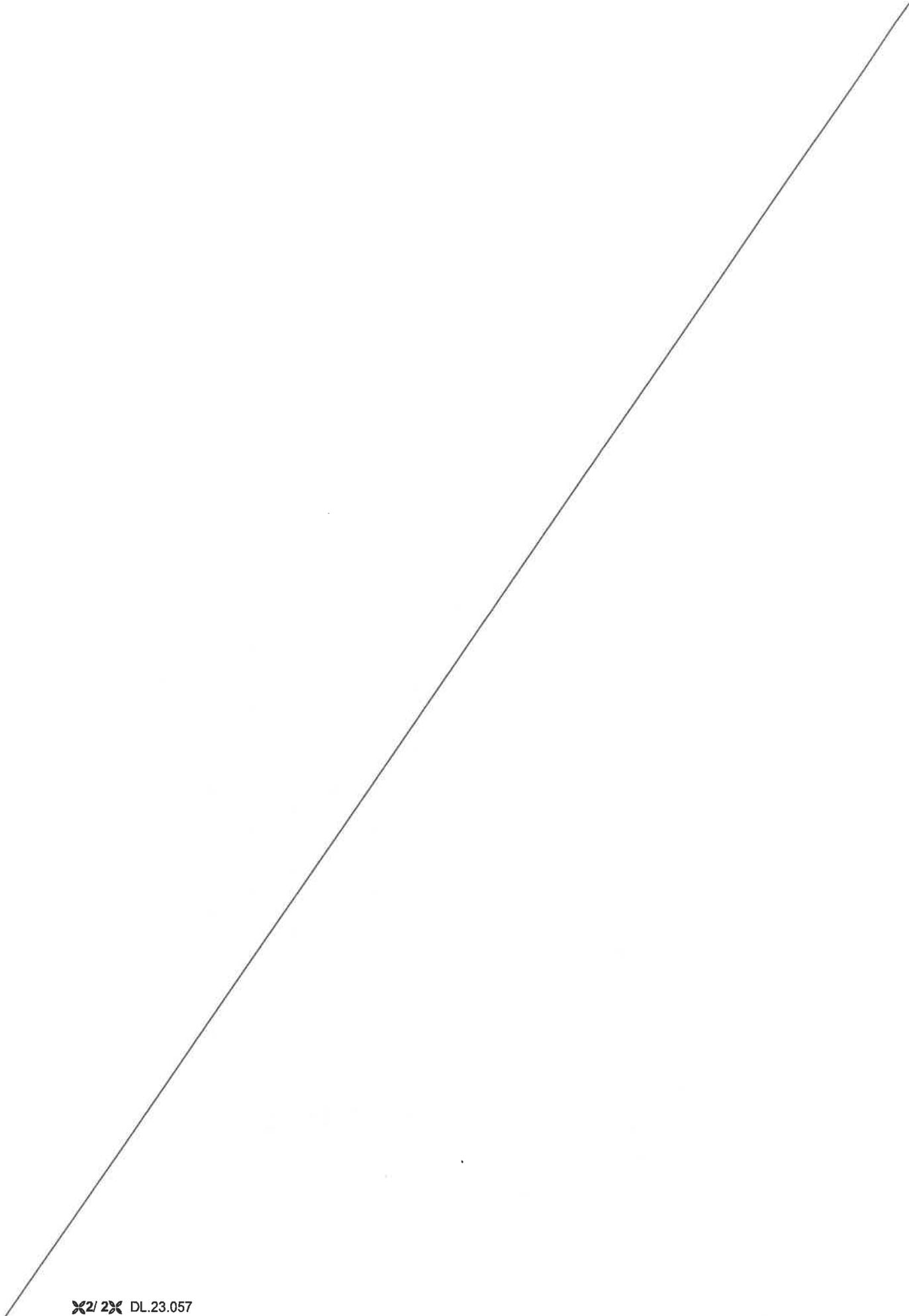
Notification le :

05 JUN 2023



Le Maire

Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_057
Objet :	Modification du projet de santé à compter du 1er juin
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.7 - Actes speciaux et divers
Identifiant unique :	045-214501694-20230530-DL_23_057-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230530-DL_23_057-DE-1-1_0.xml	text/xml	879 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.057 - SANTE - Modification du projet de santé à compter du 1er juin 2023.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230530-DL_23_057-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	295.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juin 2023 à 10h56min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juin 2023 à 12h17min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juin 2023 à 13h15min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juin 2023 à 13h15min58s	Reçu par le MI le 2023-06-02